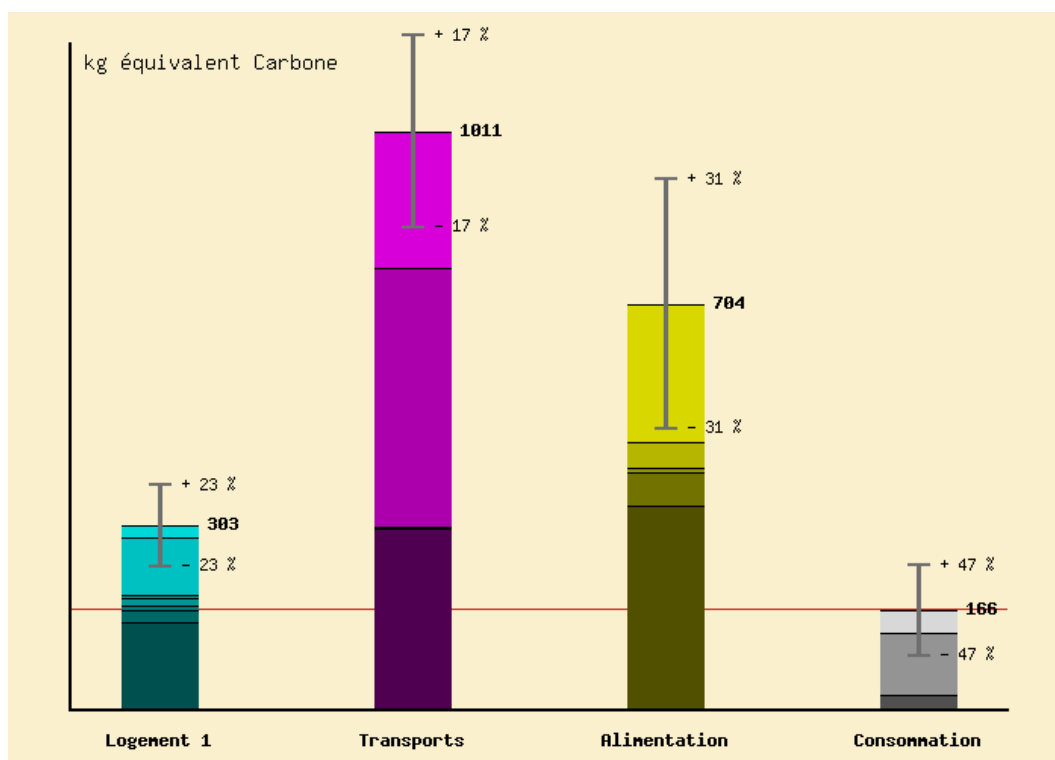


Résultats de votre BILAN CARBONE™ Personnel



Logement

- Chauffage
- Eau chaude sanitaire
- Cuisson
- Electricité - autres usages
- Electricité - parties communes (si logement collectif)
- Construction
- Equipement - travaux

Transports

- Voiture(s)
- Deux roues
- Vol(s) en avion
- Transports en commun

Alimentation

- Viandes et poissons
- Laitages
- Fruits et légumes
- Alimentation - autre
- Boissons

Consommation

- Vêtements
- Vie quotidienne
- Loisirs

L'histogramme ci-dessus représente la répartition des émissions de gaz à effet de serre engendrées par vos consommations selon les quatre grandes catégories d'émission correspondant aux quatre parties du questionnaire[1].

La barre horizontale rouge représente la hauteur moyenne que les barres de l'histogramme devraient ne pas dépasser pour que votre mode de vie puisse être qualifié de durable du point de vue des émissions de gaz à effet de serre que ce mode de vie engendre. Cette barre horizontale correspond à une quantité totale annuelle d'émissions de gaz à effet de serre de 700 kg équivalent Carbone[2]. Sa hauteur correspond donc à 700 kg equ. Carbone, divisés par le nombre de barres de l'histogramme. Autrement dit, si vous ne possédez qu'un seul logement, la hauteur correspond à $700/4 = 175$ kg equ. C, si vous en possédez deux la hauteur correspond à $700/5 = 140$ kg equ. C, etc.



Total de vos émissions

La quantité totale de gaz à effet de serre émis en moyenne chaque année dans l'atmosphère afin de satisfaire les consommations associées à votre mode de vie s'élève à :

2 184 kilogrammes équivalent Carbone, avec une incertitude de : 25 %.

Cette quantité est équivalente à la quantité de gaz à effet de serre émise par une voiture de faible puissance effectuant un trajet de : 39 712 kilomètres[3].

Remarques :

- * Ceci prend en compte uniquement vos émissions individuelles (et non celles des éventuelles autres personnes qui partagent votre foyer).
- * Ceci ne prend pas en compte les émissions associées à l'ensemble des services publics dont vous pouvez bénéficier en tant que citoyen.
- * A l'exception des trajets domicile-travail, ceci ne prend pas en compte les émissions engendrées par votre activité professionnelle (par exemple le chauffage de votre bureau si vous travaillez dans un bureau).
- * Le total des émissions annuelles d'un français moyen (obtenues en divisant le total des émissions annuelles nationales par le nombre d'habitants, en prenant donc en compte l'ensemble des émissions de tous les secteurs d'activité du pays) s'élève à : 2 800 kg equ. C par an.

Répartition de vos émissions

	Emissions en kg equ. C	Incertitude en %
Logement 1	303,0	23
Transports	1 011,1	17
Alimentation	703,9	31
Consommation	166,1	47
Total	2 184,2	25

[1] Chaque barre est constituée de blocs empilés dont les couleurs correspondent à différents usages ou consommations. Les correspondances entre les couleurs et les usages ou consommations sont données par la légende ci-dessus. Les valeurs exactes des émissions de gaz à effet de serre pour chaque usage ou consommation sont fournies dans les tableaux au bas de la page. La hauteur de chaque bloc correspond à la quantité de gaz à effet de serre émis du fait de l'usage ou de la consommation correspondant(e). Deux blocs successifs sont séparés par une barre horizontale noire. Si vous avez indiqué que vous disposiez de plusieurs logements, les émissions associées à chaque logement sont représentées de manière indépendante (une barre de l'histogramme par logement). Le segment vertical centré en haut de chacune des barres représente l'incertitude sur le montant des émissions de gaz à effet de serre représenté par cette barre. Autrement dit, pour chacune des barres de l'histogramme, il est peu vraisemblable que le montant réel de vos émissions de gaz à effet de serre pour le logement ou la catégorie correspondant(e) soit plus élevé que la valeur correspondant à l'extrémité supérieure de ce segment, comme il est peu vraisemblable que ce montant soit moins élevé que la valeur correspondant à son extrémité inférieure.

[2] Ce chiffre est obtenu en divisant par quatre le montant le total des émissions annuelles brutes d'un français en moyenne (2800 kg équivalent Carbone, voir note ci-dessous). En réalité, cette division par quatre est pour partie une convention, car il n'existe pas de définition scientifique rigoureuse de la quantité maximale de gaz à effet de serre que l'humanité peut se permettre d'émettre chaque année pour que son mode de vie puisse être qualifié de durable. Pour davantage d'explications, voir la page de la FAQ sur cette question

[3] Calcul basé sur une automobile émettant 55 grammes équivalent carbone (ou encore 202 grammes de CO₂) par kilomètre. La moyenne des émissions affichées par les constructeurs pour les véhicules neufs est actuellement d'environ 150 grammes de CO₂ par kilomètre (si cette moyenne avait été retenue, le nombre de kilomètres aurait donc été supérieur d'environ 30%). Mais, outre que ces émissions théoriques sont toujours dépassées en pratique, elles ne tiennent compte ni des émissions liées à la fabrication de la voiture, ni de celles liées à son entretien, ni enfin de celles liées au raffinage et au transport du carburant. Le calcul proposé ici est donc basé sur un chiffre plus proche des émissions moyennes réelles au kilomètre des voitures actuelles, et qui tient compte des émissions liées à la fabrication des véhicules (mais pas à leur entretien), ainsi qu'au raffinage et au transport du carburant.

[4] Le chiffre de 2800 kg équivalent Carbone est obtenu en divisant le total des émissions brutes de gaz à effet de serre ayant lieu chaque année sur le territoire français par le nombre d'habitants de ce territoire. Ce chiffre représente donc le total des émissions annuelles brutes de gaz à effet de serre d'un citoyen français en moyenne. Pour davantage d'explications, voir la page de la FAQ sur cette question